

Date de la formation : lundi 3 février 2025 au vendredi 28 novembre 2025

Qu'est-ce que c'est ?

Le stage Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation de l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine, organisée et animée par l'Adear Limousin, avec l'intervention du réseau InPACT Limousin.

C'est une formation pour **concrétiser** son projet d'installation agricole en Limousin en se formant pour devenir responsable d'une activité agricole.

Les compétences des stagiaires sont évalué.es à la fin du dispositif.

Il s'agit d'une formation environ de 10 mois à **temps plein** (35h/semaines).

Elle combine :

- 70% de son temps en stage dans une ferme proche de son futur territoire d'installation
- 24 de jours de formation « entreprendre en agriculture »
- Un parcours personnalisé : possibilité de réaliser des formations complémentaires, réaliser ses rdvs pour son installation, recherche de foncier, ...

L'apprentissage des compétences techniques se fait par le biais des stages pratiques, l'apprentissage des compétences entrepreneuriales agricoles se fait via les journées de formation collective et grâce à l'accompagnement et le partage de la ferme accueillante.

Le stage :

Les stagiaires ont la possibilité de réaliser jusqu'à 3 stages différents durant la période de formation. Il est aussi possible de ne faire qu'un stage. Il existe 2 types de stages possibles :

- Stages principaux : entre 1 à 2 stages
- Stage complémentaire (minimum 1 mois) : 1 stage

Tous les stages doivent avoir lieu en Nouvelle-Aquitaine.

Les stages principaux doivent remplir deux conditions pédagogiques :

- La filière doit être la même que le projet d'installation
- La ferme accueillante doit être dans le territoire proche de son futur lieu d'installation.

Les deux conditions peuvent se cumuler au sein d'un même stage, ou se répartir entre les deux stages principaux.

De plus, les fermes des stages principaux doivent avoir au moins 2 ans d'expérience et partager les valeurs du réseau InPACT.

Chacune des fermes accueillantes ont pour rôle d'accompagner à la réflexion du projet, à la montée en compétence des stagiaires et s'engage à participer à 3 journées collective dans l'année : journée de rentrée, 1 journée de formation ferme accueillante et journée de fin de formation.

En cas de projet d'association, il est possible de faire son stage dans la ferme avec qui on souhaite s'associer, en revanche il est obligatoire d'avoir un deuxième stage principal.

Comment trouver une ferme ?

L'Adear Limousin a un réseau de fermes du Limousin qui souhaitent accueillir une personne de la formation Entreprendre en Agriculture Paysanne.

Les stagiaires sont incités à chercher une ferme par eux même, sous réserve de validation par la commission EAP (membre du conseil d'administration de l'ADEAR Limousin en charge du suivi de la formation).

Comment choisir une ferme ? Les points importants : la distance entre chez soi et les fermes, la capacité d'accueil sur la durée de la ferme à temps plein, le feeling entre le/la stagiaire et la ferme.

Il est conseillé de réaliser un stage de 15 jours via le dispositif Pôle Emploi (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnelle : PMSMP) avec la ou les fermes pressenties, avant l'entrée en formation et après la validation de la candidature (voir calendrier ci-après).

La formation collective :

Il s'agit de 24 journées de formation orientée sur l'entrepreneuriat agricole, dont les thématiques sont les suivantes :

- Découvrir son territoire et ses acteurs
- Comprendre l'agriculture paysanne (histoire de l'agriculture en France)
- Accéder au foncier agricole
- Dimensionner son projet économiquement
- Construire un prévisionnel financier
- Identifier son marché et sa clientèle potentielle
- Comprendre les statuts juridiques et leurs impacts sociaux et fiscaux
- Elaborer une stratégie de communication
- Appréhender l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise au quotidien

Ces journées sont animées par les membres du réseau InPACT Limousin et des partenaires. La formation est aussi accompagnée de témoignages de personnes installées.

Lors de la formation, il y a des temps d'apprentissages théoriques et méthodologiques et des temps de travail en sous-groupe sur les projets. La formation est basée sur des méthodes d'éducation populaire.

Une formation certifiée :

Le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation certifiante qui délivre un parchemin. Elle ne permet pas d'obtenir la capacité agricole, mais elle valide de l'expériences dans le cadre de l'accès à la DNJA lorsqu'on ne possède pas la capacité agricole.

A la fin de l'année 3 épreuves sont évaluées par un jury pour valider la formation :

- un dossier écrit projet,
- une présentation orale (10 min de présentation et 20 min de questions)
- réaliser une réunion avec des personnes ressources sur le futur territoire d'installation.

Le jury est constitué de : paysans, de représentant de l'ARDEAR NA et d'accompagnateurs.trices à l'installation agricole du réseau.

Pour qui est-ce (stagiaire) ?

Critères d'éligibilités de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La formation est accessible pour les personnes en recherche d'emploi (inscrit à Pôle Emploi).

Critères de sélection :

- Avoir un projet économique d'installation agricole et non vivrier
- Personnes souhaitant s'installer en Limousin, et ayant une idée de la zone d'installation
- Avoir défini sa ou ses productions principales
- Avec ou sans diplômes agricole
- Ayant déjà eu des expériences agricoles
- Personnes ayant pour objectif de concrétiser un projet d'installation (il ne s'agit pas d'une formation découverte)
- Personnes ayant ou non du foncier agricole
- Personnes motivées pour les stages pratiques ainsi que les formations collectives
- Personnes motivées pour le travail en collectif et les échanges entre stagiaires

Conditions de sélection pratique :

- Être véhiculé, avoir accès à un ordinateur
- Être en capacité à suivre la formation pendant 1 an (disponibilité, ressources financières pour vivre)

A-t-on droit à des indemnités ?

Pendant la période de la formation, les personnes recrutées deviennent stagiaires de la formation professionnelle.

- Les personnes n'ayant pas d'indemnités chômages peuvent accéder à une aide de la Région Nouvelle Aquitaine allant de 520€ à 730€ par mois, selon la situation de la personne.
- Pour les personnes ayant des indemnités chômages, celles-ci continuent à les percevoir en fonction de la durée de leurs droits. Si les droits s'arrêtent en cours de formation, il y a un basculement vers l'indemnité Région.

Combien coûte la formation ?

La formation est financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne.

Adhésion des fermes et des stagiaires : 40€

Calendrier de recrutement :

Pour candidater il faudra :

- Participer à un **accueil collectif** de présentation de la formation (obligatoire pour les fermes qui veulent accueillir et les porteurs et porteuses de projet qui souhaite candidater)

Lundi 1^{er} juillet au Pôle Emploi de Tulle (19), de 9h00 à 12h00.

Jeudi 5 septembre à Tulle (19) de 14h30 à 16h30

Mardi 24 sept. à Limoges (87) de 14h30 à 16h30

Jeudi 3 octobre à Vallière (23) de 14h30 à 16h30

Jeudi 17 oct. à Limoges (87) de 14h30 à 16h30

- Le 28 octobre 2024 : déposer son **dossier de candidature** (description du projet et des motivations, et pièces justificatives de l'éligibilité pour la Région), qui sera donné lors des rencontres d'échanges.
- Lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 novembre : **entretien de recrutement** si la personne est sélectionnée
- Décembre : dépôt de son dossier d'inscription, choix des stages et **validation des stages par la commission EAP.**
- lundi 3 février 2025 : **rentrée de la formation**, journée collective avec les fermes et les stagiaires

Vous êtes intéressé.es par le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne ->

Inscrivez-vous à nos accueils d'informations collectives par un mail : eap@adearlimousin.com